

AFRIQUE DU SUD

Liste d'engagements spécifiques

(Seul le texte anglais fait foi)

AFRIQUE DU SUD - LISTE D'ENGAGEMENTS SPECIFIQUES

Modes de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant le traitement national			
Limitations concernant l'accès aux marchés				
Engagements additionnels				
I. ENGAGEMENTS HORIZONTAUX				
TOUS LES SECTEURS INCLUS DANS CETTE LISTE	<p>3) Limitations imposées aux emprunts sur place par des sociétés, immatriculées en Afrique du Sud, où la participation des non-résidents est égale à 25 pour cent ou plus.</p> <p>4) Non consolidé sauf pour les mesures concernant les catégories de personnes physiques visées sous "accès aux marchés".</p>			
	<p>4) Non consolidé, sauf en ce qui concerne la présence temporaire, pour une durée pouvant aller jusqu'à trois ans sauf indication contraire, sans obligation de l'examen des besoins économiques, des catégories suivantes de personnes physiques qui fournissent des services:</p> <p>A. Vendeurs de services - personnes physiques non établies en Afrique du Sud et ne recevant aucune rémunération d'origine sud-africaine, qui exercent des activités liées à la représentation d'un fournisseur de services, aux fins de négocier la vente des services de ce fournisseur sans effectuer directement des ventes au public ni fournir elles-mêmes des services. La présence temporaire des vendeurs de services est limitée à 90 jours.</p>			

AFRIQUE DU SUD (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques			
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>B. Personnes transférées à l'intérieur de leur société - personnes physiques des catégories ci-après, employées par une personne morale fournisseuse de services en Afrique du Sud par l'entremise d'une agence ou d'une filiale établie en Afrique du Sud et qui ont déjà été employées par cette personne morale hors d'Afrique du Sud pendant au moins un an immédiatement avant la date de la demande d'admission:</p> <p>Dirigeants - personnes physiques qui, dans une organisation, ont essentiellement pour tâche de gérer celle-ci ou d'arrêter ses objectifs ou ses politiques, ou d'exercer les mêmes activités pour un de ses éléments ou fonctions majeurs, qui disposent d'un large pouvoir de décision et auxquelles les cadres de rang supérieur, le conseil d'administration ou les actionnaires de l'entreprise n'adressent que des indications ou directives de caractère général.</p>		

AFRIQUE DU SUD (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques	Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
		<p>Personnel d'encadrement - personnes physiques qui, dans une organisation, ont essentiellement pour tâche de diriger celle-ci ou un de ses départements ou services, supervisent et contrôlent le travail d'autres superviseurs professionnels ou cadres, sont habilités à recruter et à licencier ou à recommander le recrutement et le licenciement de personnel ou à prendre d'autres décisions concernant le personnel, et ont un pouvoir discrétionnaire pour les activités courantes au niveau supérieur.</p> <p>Spécialistes - personnes physiques qui, dans une organisation, ont de très grandes compétences et des connaissances très poussées des produits, des services, du matériel de recherche, des techniques ou de la gestion de l'organisation.</p>		

AFRIQUE DU SUD (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>Professionnels - personnes physiques qui exercent, dans le cadre d'un contrat de services négocié par une personne morale d'un autre Membre, une activité professionnelle dans une branche spécifiée dans la Partie II, à condition que ces personnes possèdent les qualifications universitaires et professionnelles nécessaires, dûment reconnues, le cas échéant, par l'association professionnelle sud-africaine compétente.</p> <p>C. Personnel affecté à l'établissement d'une présence commerciale - personnes physiques qui ont été employées par une personne morale pendant plus d'un an immédiatement avant le dépôt de leur demande d'admission, qui occupent dans cette personne morale un poste d'encadrement ou de direction, et qui entrent en Afrique du Sud aux fins d'établir une présence commerciale au nom de ladite personne morale.</p>		

AFRIQUE DU SUD (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
II. ENGAGEMENTS SECTORIELS			
1. SERVICES FOURNIS AUX ENTREPRISES			
A. <u>Services professionnels</u>			
a) Services juridiques (services de conseils en matière de droit étranger et international seulement) (CPC 861 +)	1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
Services juridiques (droit sud-africain seulement) (CPC 861 +)	1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Les avocats ne sont pas autorisés à constituer une association ni une société 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
b) Audit (CPC 862 +)	1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Condition de citoyenneté pour l'accréditation 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	

AFRIQUE DU SUD (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques	Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
c)	Services de conseil fiscal (à l'exclusion des services juridiques) (CPC 8653)	<ol style="list-style-type: none"> 1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 	
d)	Services d'architecture (CPC 8671)	<ol style="list-style-type: none"> 1) Pour l'établissement des plans de bâtiments de 500 m² ou plus, il faut employer les services d'architectes enregistrés en Afrique du Sud 2) Pour l'établissement des plans de bâtiments de 500 m² ou plus, il faut employer les services d'architectes enregistrés en Afrique du Sud 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Néant 2) Néant 	
e)	Services d'ingénierie (CPC 8672)	<ol style="list-style-type: none"> 1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 	
f)	Services intégrés d'ingénierie (CPC 8673)	<ol style="list-style-type: none"> 1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 	

AFRIQUE DU SUD (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
g) i) Services d'aménagement urbain (CPC 8674)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
ii) Services d'architecture paysagère (CPC 8674)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
h) Services médicaux et dentaires (CPC 9312)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
i) Services vétérinaires (CPC 932)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
j) Services fournis par: i) les accoucheuses et infirmières (CPC 93191)	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	

AFRIQUE DU SUD (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
ii) les physio-thérapeutes et personnels paramédicaux	1) Non consolidé* 2) Non consolidé* 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé* 2) Non consolidé* 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
B. Services informatiques et services connexes			
a) Services de consultations en matière d'installation des matériels informatiques (CPC 841)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
b) Services de réalisation de logiciels (CPC 842)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
c) Services de traitement de données (CPC 843)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	

AFRIQUE DU SUD (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques		Engagements additionnels
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national
d) Services de bases de données (CPC 844)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"
e) Services d'entretien et de réparation de machines et de matériels de bureau y compris les ordinateurs (CPC 8450)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"
D. <u>Services immobiliers</u>		
a) Se rapportant à des biens propres ou loués (CPC 821)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"
b) A forfait ou sous contrat (CPC 822)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"

AFRIQUE DU SUD (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>E. <u>Services de crédit-bail ou de location sans opérateurs</u></p> <p>a) De bateaux sans équipage (CPC 83103)</p> <p>b) D'aéronefs sans équipage (CPC 83104)</p> <p>c) D'autre matériel de transport (CPC 83101 +) (CPC 83102 +) (CPC 83105)</p> <p>d) D'autres machines et matériel (CPC 83106) (CPC 83107) (CPC 83108) (CPC 83109)</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	

AFRIQUE DU SUD (suite)

Modes de fourniture: 1) Secteur ou sous-secteur	2) Fourniture transfrontières	3) Consommation à l'étranger	4) Présence commerciale	5) Présence de personnes physiques
Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels		
F. <u>Autres services fournis aux entreprises</u>				
b) Services d'études de marché et de sondages (CPC 864)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"		
c) Services de conseil en gestion (CPC 865)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"		
d) Services connexes aux services de consultations en matière de gestion (CPC 866)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"		
e) Services d'essais et d'analyses techniques (CPC 8676)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"		
f) Services annexes à l'agriculture, à la chasse et à la sylviculture (CPC 881)	1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"		

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques	Présence de personnes physiques		
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
g) Services annexes à la pêche (CPC 882)	1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
h) Services annexes aux industries extractives (CPC 883) (CPC 5115)	1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
i) Services annexes aux industries manufacturières (CPC 884) (CPC 885)	1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
k) Services de placement et de fourniture de personnel (CPC 872)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
l) Services d'enquêtes et de sécurité (CPC 873)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	

AFRIQUE DU SUD (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
m) Services connexes de consultations scientifiques et techniques (CPC 8675)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
n) Entretien et réparation de matériel (CPC 633)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
o) Services de nettoyage de bâtiments (CPC 874)	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
p) Services photographiques (CPC 875)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
s) Services de congrès (CPC 87909)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	

AFRIQUE DU SUD (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontière	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
2. SERVICES DE COMMUNICATIONS			
B. Services de courrier (CPC 7512)	<p>1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	
C. Services de télécommunication			
h) Courrier électronique (CPC 7523)	1 à 3) Limitations générales:	1) Néant	
i) Audio-messagerie téléphonique (CPC 7523)	Le contournement des installations sud-africaines d'acheminement du trafic intérieur et international fait l'objet de limitations. Telkom agit actuellement en qualité de régulateur de facto, moyennant des accords conclus avec les fournisseurs de services de réseaux à valeur ajoutée établis en Afrique du Sud.	2) Néant	
j) Services directs de recherche d'informations permanente et de serveur de bases de données (CPC 7523)		3) Néant	
k) Echange électronique de données (EDI) (CPC 7523)	Les fournisseurs de services de réseaux à valeur ajoutée ne peuvent assurer de services internationaux qu'avec le consentement de Telkom SA Ltd. Il est actuellement proposé d'adopter une législation qui instituerait un Office de		
l) Services à valeur ajoutée/améliorés de télécopie, y compris			

AFRIQUE DU SUD (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques	Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>enregistrement et retransmission et enregistrement et recherche (CPC 7523)</p> <p>m) Conversion de codes et de protocoles</p> <p>n) Services de traitement direct de l'information et/ou de données (y compris traitement transactionnel) (CPC 843)</p>	<p>régulation auquel serait éventuellement confié l'octroi des licences. Il n'existe aucune politique formalisée et les demandes de fournisseurs internationaux de services de réseaux à valeur ajoutée sont traitées cas par cas. Cette situation pourra être résolue avec la mise en oeuvre anticipée d'un nouveau régime de régulation.</p>	<p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	
	<p>3. SERVICES DE CONSTRUCTION ET SERVICES D'INGENIERIE CONNEXES</p>	<p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	
	<p>A. <u>Travaux de construction de bâtiments</u> (CPC 512)</p>	<p>1) Non consolidé*</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Non consolidé*</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	

AFRIQUE DU SUD (suite)

Modèles de fourniture:	1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels	
B. <u>Travaux de construction d'ouvrages de génie civil</u> (CPC 513)	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"		
C. <u>Travaux d'installation et de montage</u> (CPC 514 +) (CPC 516)	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"		
D. <u>Travaux d'achèvement et de finition de bâtiments</u> (CPC 517)	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"		
4. SERVICES DE DISTRIBUTION				
B. <u>Services de commerce de gros</u> (CPC 622)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"		

AFRIQUE DU SUD (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques	Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
C.	<u>Services de commerce de détail</u> (CPC 631) (CPC 632) (CPC 6111) (CPC 6113) (CPC 6121)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
D.	<u>Franchisage</u> (CPC 8929)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
6.	SERVICES CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT (Tous les engagements dans ce secteur sont limités aux services de consultations)			
A.	<u>Services d'assainissement</u> (CPC 9401)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	

AFRIQUE DU SUD (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
B. <u>Services d'enlèvement des ordures</u> (CPC 9402)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
C. <u>Services de voirie et services analogues</u> (CPC 9403)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
D. <u>Autres</u> (Services de purification des gaz brûlés, services de lutte contre le bruit et services de protection de la nature et du paysage)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
7. SERVICES FINANCIERS			
A. <u>Tous les services d'assurance et relatifs à l'assurance</u>			
a) Services directs d'assurance-vie (CPC 8121 +)	1) Non consolidé 2) Néant	1) Non consolidé 2) Néant	

AFRIQUE DU SUD (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques			
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
b) Services directs d'assurances autres que sur la vie (CPC 8129 +)	3) Pour exercer en Afrique du Sud, les assureurs (sous contrôle étranger ou sud-africain) doivent être constitués en sociétés anonymes conformément à la loi sur les sociétés. Pour garantir l'exercice de la concurrence, l'acquisition de parts ou de tous autres intérêts (par un résident ou un non-résident) de toute compagnie d'assurances enregistrée qui entraînerait la possession de 25 pour cent ou plus de la valeur de l'ensemble des parts ou des autres intérêts dans l'entreprise est subordonnée à l'autorisation écrite de l'Office de réglementation des assurances.	3) Néant	
c) Réassurance (CPC 81299 +)	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"; d'autre part, le président, le gérant et la majorité des membres du conseil d'administration doivent résider en Afrique du Sud.	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	

AFRIQUE DU SUD (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières	2) Consommation à l'étranger	3) Présence commerciale	4) Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant le traitement national		
<p>B. Services bancaires et autres services financiers (à l'exclusion de l'assurance)</p> <p>a) Acceptation de dépôts et d'autres fonds remboursables du public (CPC 81115 à 81119)</p> <p>b) Prêts de toute nature, y compris entre autres le crédit à la consommation, le crédit hypothécaire, l'affacturation et le financement des transactions commerciales (CPC 8113)</p> <p>c) Crédit-bail (CPC 8112)</p>	<p>Limitations concernant l'accès aux marchés</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Aucune restriction à l'appartenance des sociétés aux bourses financières, à l'exception de la Bourse des valeurs de Johannesburg</p> <p>Aucune banque ni société la contrôlent (sous contrôle sud-africain ou étranger) ne peut donner ou vendre ses actions à quiconque si la valeur nominale totale des parts ainsi cédées dépasse 49 pour cent de la valeur nominale totale de toutes les parts avec droit de vote émises par la banque ou la société qui la contrôle.</p>	<p>Limitations concernant le traitement national</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Néant</p>	<p>Engagements additionnels</p>

AFRIQUE DU SUD (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques	Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
d)	Tous services de règlement et de transferts monétaires, y compris les cartes de crédit, de paiement et similaires, les chèques de voyage et les traites bancaires (CPC 81339 +)	Le Ministère des finances peut toutefois accorder à une banque ou à une société la contrôlant l'autorisation de céder plus de 49 pour cent de ses parts à une personne à condition que cette opération ne porte pas préjudice à la concurrence. Cette restriction ne s'applique pas à l'attribution ni à la cession de parts d'une banque ou d'une société enregistrée la contrôlant, pour le compte de cette banque ou d'une autre banque ou d'une institution, qui a été agréée par l'Office de régulation et qui exerce en qualité d'établissement bancaire dans un pays autre que l'Afrique du Sud.		
e)	Garanties et engagements (CPC 81199 +)			
f)	Opérations pour compte propre ou pour compte de clients, portants sur: <ul style="list-style-type: none"> i) des instruments du marché monétaire ii) des devises iii) des produits dérivés iv) des instruments du marché des changes ou du marché monétaire 	Les banques étrangères qui souhaitent obtenir un intérêt assorti du contrôle dans une banque locale sont tenues de fonder une société anonyme sud-africaine.	Nul (qu'il s'agisse d'un étranger ou d'un Sud-africain) ne pourra exercer en qualité d'établissement bancaire à moins qu'il ne s'agisse d'une société anonyme enregistrée conformément à la législation concernant les banques.	

AFRIQUE DU SUD (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>Secteur ou sous-secteur</p> <p>v) d'autres instruments négociables, à l'exclusion des valeurs mobilières négociables (CPC 81339 +)</p>	<p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"; de plus, l'appartenance aux bourses financières est, dans le cas des personnes physiques, réservée aux citoyens sud-africains</p>	<p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	
<p>h) Courtage monétaire (CPC 81339 +)</p>	<p>1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	
<p>9. SERVICES RELATIFS AU TOURISME ET AUX VOYAGES</p>			
<p>A. Hôtellerie et restauration (y compris services de traiteur) (CPC 641)</p>	<p>1) Non consolidé sauf pour les services de traiteur: néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	
<p>B. Agences de voyages et organisateurs touristiques (CPC 7471)</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	

AFRIQUE DU SUD (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques	Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
C. <u>Services de guides touristiques</u> (CPC 7472)	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"		
11. SERVICES DE TRANSPORTS				
F. <u>Services de transports routiers</u>				
a) Transports de voyageurs (CPC 7121) (CPC 7122)	1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"		
b) Transports de marchandises (CPC 7123)	1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"		
d) Entretien et réparation de matériel de transports routiers (CPC 6112)	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"		

AFRIQUE DU SUD (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
Secteur ou sous-secteur 12. AUTRES SERVICES NON INCLUS AILLEURS Services de lavage, de nettoyage (à sec) et de teinturerie (CPC 9701) Services de coiffure et autres (CPC 9702)	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	

Code: Les numéros indiqués pour chaque engagement sectoriel se réfèrent à la Classification sectorielle des services (MTN.GNS/W/120) - W 120 et à la Classification centrale provisoire des produits de l'ONU (CPC, 1991).

+ Partie de la rubrique

* Non consolidé parce que techniquement impraticable